

	DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LOUVERNE Code de la Route Code général des collectivités territoriales L2211 et suivants	RESPONSABLE SUIVI DE PROJETS 2 rue de l'Abbé Angot 53950 LOUVERNE
---	--	--

ATTENTION : Formulaire à remplir par le demandeur et à transmettre au « Service Voirie » **au moins 21 jours** ouvrés avant la date prévue de la mise en œuvre des mesures demandées.

Adresse mail : accueil.mairie@louverne.fr

Le demandeur	
Particulier <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>
Maitre d'œuvre ou Conducteur d'opération <input type="checkbox"/>	Entreprise <input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :
Dénomination :	
Adresse :	
Code postal :	Localité :
Téléphone :	Fax :
E-mail :	

Si le bénéficiaire est différent du demandeur	
Dénomination :	
Représenté par :	
Adresse N° :	Nom de la voie :
Code postal :	Localité :
Téléphone :	E-mail :

Demande de prolongation
Arrêté n°
Motif de la prolongation (préciser) :

Localisation du site concerné par la demande (P.J. : plan obligatoire)

<input type="checkbox"/> Sur piste cyclable	<input type="checkbox"/> Itinéraire de déviation :
<input type="checkbox"/> Sur chaussée	<input type="checkbox"/> Itinéraire de déviation par les voies suivantes (Plan à joindre) :
<input type="checkbox"/> <u>Interdiction de stationner (préciser) :</u>	

Pose, maintien ou retrait de la signalisation réglementaire effectués par		
<input type="checkbox"/> Le demandeur	<input type="checkbox"/> Entreprise spécialisée	<input type="checkbox"/> Ville de Louverné
Dénomination :		
Représenté par :		
Adresse N° :	Nom de la voie :	
Code postal :	Localité :	
Téléphone :	E-mail :	
Fait à :		
Le :		

N.B. : * La mise en place des panneaux d'interdiction de stationner doit être effectuée 72h avant l'entrée en vigueur de la mesure.

*** 7 jours ouvrés supplémentaires sont à prévoir si la présente demande concerne une Route à Grande Circulation.**